

**Compte-rendu du Conseil municipal
du 10 juillet 2020 - 19h00**

PRESENTS : ACHIN Richard, AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel, BERNARD Aline, BLANC Serge, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, TEMPIER Nicolas.

ABSENTS : SROCZYNSKI Charles.

Procuration : BOYER-JOLY Gilbert à MAGNAN Richard, GIRAUD Sylvie à HELSEN Véronique

Secrétaire de séance : BERNARD Aline.

- Délibération pour procéder à la désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection du sénateur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit désigner les délégués et les suppléants en vue de l'élection du Sénateur des Hautes Alpes qui aura lieu fin septembre 2020.

Le déroulement de l'élection est assuré par quatre conseillers municipaux soit : BLANC Serge, GRAS Julien, ROCHAS Alain, TEMPIER Nicolas.

Aux termes de l'élection se présentent et sont élus les candidats suivants :

TITULAIRES : ACHIN Richard, CATELAN Thierry, MAGNAN Richard, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

SUPPLEANTS : AUBERT Sylvain, BLANC Serge, GALLAND Daniel.

Vote à l'unanimité.

- Délibération sur les avenants au marché de la cantine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des avenants concernant le marché de la cantine sur certains travaux non prévus par l'architecte.

Lot 3 : Façades omises dans le descriptif de l'architecte : Plus value de 1973.31 Euros HT

Lot 8 : Avenant pour la tuyauterie reprise dans son intégralité : Plus value de 1149.20 Euros HT

Lot 4 : Reprise des Cloisons pour rattrapage des sols : Plus value de : 2445.65 Euros HT

Suite au vote du conseil municipal, la délibération a été adoptée à l'unanimité.

➤ Délibération nouvelle organisation du marché hebdomadaire

Monsieur le Maire a souhaité faire le point sur l'organisation du marché ainsi que sur les prix pratiqués pour la location du domaine public à la demande des commerçants. Il propose de fixer un abonnement annuel pour les commerçants présents en dehors des mois de juillet et août.

Le montant de l'abonnement sera de 72.00 Euros pour les emplacements mesurant jusqu'à un mètre cinquante et 120.00 Euros en dessus.

Par contre maintien des anciens tarifs pour les commerçants occasionnels.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, vote la délibération à l'unanimité.

➤ Délibération location du T4 Chauffayer (montant loyer, caution et choix du locataire)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu trois candidatures pour la location de l'appartement T4 de Chauffayer, qui sera libre vers le 15 Août 2020, en fonction des travaux à réaliser. Après consultation du conseil municipal, celui-ci décide d'attribuer ledit appartement à Mme DYPRES Maylène pour un montant de loyer de 510.00 Euros par mois, une caution égale à un mois de loyer sera versée dès la prise en location avec l'engagement d'un cautionnaire à la signature du bail.

➤ Délibération pour choisir le nouveau prestataire pour les photocopieurs

La commission s'étant réunie pour choisir un prestataire fournisseur de photocopieurs (un pour la Mairie et l'autre pour l'école), avait émis un avis favorable pour la proposition de l'entreprise BCONTACT (offre la moins disante). Le conseil municipal a validé le choix de ce prestataire à l'unanimité et le matériel sera installé début Septembre 2020.

QUESTION DIVERSES

Régularisation foncière PRATI Marc :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération en date du 08 novembre 2006 concernant un échange de terrain avec Mr et Mme Prati n'a jamais été suivie d'une régularisation administrative.

Après présentation du document d'arpentage, Monsieur le Maire, propose de confirmer cet échange, proposition adoptée à l'unanimité.

Confirmation par Monsieur le maire de l'inscription à l'école d'un enfant en provenance de CORPS suite à la validation par la municipalité de Corps de la prise en charge des frais de scolarité.

Les devis pour les caisses d'outillages pour nos agents sont présentés par Denis Prat.

Après visualisation des différents devis, le choix s'est porté sur la STE ANDRETY pour fournir ce matériel aux agents, vote à l'unanimité.

Approche du loyer Appartement St EUSEBE

Monsieur le Maire demande que le conseil municipal se positionne pour le loyer de l'appartement de Saint Eusèbe suite aux travaux réalisés. Le Conseil municipal décide de fixer la location à 460 euros.

Le conseil municipal a débattu sur les secteurs les plus urgents à débroussailler à l'automne.

Monsieur le maire propose que la commission en charge des chemins ruraux et communaux se réunissent début septembre pour travailler sur cette thématique.

Une dernière demande a été faite par un conseiller municipal en vue d'intégrer les commissions : Projet innovant et ENP ainsi que la commission Développement économique et commission Finances. Monsieur le maire valide cette demande.

Le secrétaire de séance,



Le Maire
Richard ACHIN

